



28 ème COURSE DES ILES COURSE EN SOLITAIRE AVIS DE COURSE

Avenant n°1

Nom de l'épreuve : **COURSE DES ILES 2023**

Dates complètes : **du Dimanche 4 Juin au Vendredi 9 Juin 2023.**

Lieu : **PIRIAC – NOIRMOUTIER - ILE D'YEU – ILE DE RE – PORNIC**

Autorité Organisatrice : **CLUB NAUTIQUE HOEDICAIS**

3 ADMISSIBILITE ET INSCRIPTION

- 3.1** La régata est ouverte à tous les bateaux jaugeés IRC, dont le TCC est compris entre **0,850 et 1,065**.
Les bateaux non jaugeés IRC se verront attribuer, avant le départ, un TCC par le centre de calcul IRC-UNCL, avec les systèmes :
- Pour les bateaux jaugeés IRC sur présentation du certificat 2023, ou certificat SER.
 - Pour les bateaux standard non jaugeés : IRC GO établi sur place avant le départ, moyennant 20€.

Deux ou une flotte seront créées, définies en fonction du nombre et des dimensions, et des caractéristiques des bateaux inscrits.

3.1.1 Deux flottes seront créées, définies selon les critères suivants :

Les bateaux admis à courir seront répartis, **au libre arbitre de l'Organisation**, lors de l'inscription, en deux catégories : « **performance** » et « **croiseurs** ».

Cette répartition sera effectuée à partir des caractéristiques des bateaux, ces critères étant la forme et les matériaux de construction de la coque, de la quille, des safrans, et du gréement d'une part, la vocation du bateau et les aménagements intérieurs de l'autre. La limite entre les deux catégories devrait se situer autour d'un facteur de coque à 9, et un DLR entre 170 et 190.

A l'inscription le concurrent acceptera la catégorie dans laquelle il sera classé.

Fait à Vannes le 19 avril 2023

Mico Bolo
Président du Comité de Course